



Direction
Départementale
de l'Équipement

Service Eau
et Environnement

ZONES INONDABLES

Haut Vidourle

Communes de :

*Bragassargues, Canaules et Argentières, Conqueyrac, Liouc,
Logrian-Florian, Pompignan, Quissac, St-Hippolyte du Fort,
St-Jean de Crieulon, St-Nazaire des Gardies, Sauve.*

P. P. R.

Plan de Prévention des Risques

DOSSIER D'APPROBATION

Conditions

d'aménagement et de construction

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 23 AVR. 2001

Pour le Préfet,

et par délégation,

L'Attaché, Chef de bureau

Didier DELOUCHE
Didier DELOUCHE

Elaboration
Procédure

02 août 1996	11 juin 1999	30 mai – 30 juin 2000	13 décembre 2000	
Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation

SOMMAIRE

	Pages
TITRE I GENERALITES	
<input type="checkbox"/> Champ d'application	2
<input type="checkbox"/> Délimitation et division du territoire	3
TITRE II CONDITIONS SPECIALES	
ARTICLE I Dispositions communes	5
ARTICLE II Dispositions particulières aux zones "R1" et "R2"	6

